



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 23 octobre 2012

Un Milan royal victime d'un tir illegal dans le Tarn.

Le jeudi 18 octobre au matin un Milan royal a été trouvé blessé sur la commune de Jonquières. Le rapace a été rapidement acheminé au centre de soins de la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn. L'examen radiographique révèle une fracture récente du cubitus de l'aile droite consécutive à un tir de plombs de chasse ! Il est encore trop tôt pour savoir si cet oiseau pourra survivre et être relâché.

Il s'agit du 3^{ème} Milan royal victime de tirs découvert dans notre département en moins de 2 ans : 1 oiseau trouvé mort en novembre 2010 à Labruguière et 1 blessé à Orban en janvier 2011 (et heureusement relâché après un séjour en centre de soins). Sur la même période, la LPO Tarn a également constaté le tir de 2 Circaètes Jean-le-Blanc, 1 Faucon pèlerin et 1 Hibou grand-duc. Ce triste bilan ne représente toutefois que la partie émergée de l'iceberg car, dans de nombreux cas, l'oiseau tiré n'est jamais retrouvé.

Rappelons que, comme tous les rapaces, le Milan royal est strictement protégé par la loi depuis 1976. Sa silhouette et sa taille (1,60 m d'envergure) ne permettent aucune confusion avec une espèce « gibier » ! Certains préjugés semblent toujours tenaces et la destruction de certaines espèces reste une pratique encore répandue malgré une interdiction vieille de plus de 35 ans !

De tels actes impardonnables nuisent gravement aux efforts déployés par les partenaires du Plan national d'actions initié par l'Etat afin d'enrayer la chute des effectifs de ce majestueux rapace.

Avec près de 3 000 couples nicheurs, la France abrite la deuxième population mondiale de Milan royal après l'Allemagne et accueille en hiver une part importante des oiseaux européens. Notre pays a donc une responsabilité majeure dans la conservation de ce rapace essentiellement charognard, présent uniquement en Europe.

Depuis 2002, la population nicheuse du Milan royal a diminué de plus de 20 % en France, alors même que l'espèce avait déjà connu une chute drastique de ses effectifs, par le passé. En cause, principalement : le changement des pratiques agricoles et l'emploi massif de la bromadiolone (anticoagulant) dans la lutte contre les campagnols terrestres mais également le tir illégal.

La LPO Tarn espère que des sanctions exemplaires seront prises à l'encontre de l'auteur de cet acte délictueux et irresponsable, passible de 15 000 euros d'amende et d'une peine d'emprisonnement de un an selon le Code de l'environnement.

Une plainte pour destruction d'espèce protégée va être déposée auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Contact presse :

Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn

BP 20027 – 81290 LABRUGUIERE - 05.63.73.08.38. - tarn@lpo.fr - <http://tarn.lpo.fr>

Pour en savoir plus sur le Milan royal : <http://rapaces.lpo.fr/milan-royal>



Milan royal

Photos : C.Aussaguel/ LPO Tarn ; A.Calvet / LPO Tarn